



Afin d'agir sur la préservation de la biodiversité sur son territoire, à la fois dans les espaces naturels remarquables, mais également en milieu urbain, les élus de la Métropole ont validé à l'unanimité la nouvelle Charte Biodiversité 2021-2026.

La biodiversité est une thématique transversale en relation avec de nombreux autres domaines de compétences exercées par la Métropole : gestion et protection de la ressource en eau, agriculture, forêt, paysages et tourisme.

**Cette charte est un document d'intention et de coordination des actions en faveur de la biodiversité sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, en lien avec les communes et de nombreux partenaires techniques et institutionnels.**

**Elle s'articule autour de 8 grands axes en lien avec les différentes sous-trames régionales :**

Axe 1 - Améliorer les connaissances naturalistes et du foncier - identifier et protéger les trames verte, bleue, noire et brune du territoire

Axe 2 - Restaurer et valoriser la sous-trame aquatique et les zones humides

Axe 3 - Restaurer, gérer et valoriser la sous-trame boisée (cf. CFT)

Axe 4 - Protéger, restaurer et valoriser les milieux secs silicicoles et calcicoles

Axe 5 - Protéger et valoriser la biodiversité par les pratiques agricoles en milieu rural

---

Axe 6 - Développer la nature en ville

Axe 7 - Suivre les perturbations des milieux et œuvrer pour la protection des espèces rares et menacées

Axe 8 - Concerter, sensibiliser, soutenir et accompagner les acteurs du territoire



## Liens transversaux de livre pour Charte Biodiversité

- [Projet alimentaire territorial](#)
- [Haut](#)
- [Espaces naturels et remarquables](#)